



FOIRE AUX QUESTIONS PROGRAMME DE FINANCEMENT DES POMPES À INSULINE

Qui peut présenter une demande au Programme de financement des pompes à insuline de l'Î.-P.-É.?

Le 1^{er} septembre 2024, le Programme de financement des pompes à insuline sera élargi pour inclure les résidents et résidentes de l'Île-du-Prince-Édouard de tous âges qui sont admissibles sur le plan médical. Les Insulaires atteints de diabète de type 1 qui sont admissibles sur le plan médical peuvent présenter une demande au Programme de financement des pompes à insuline pour aider à compenser les coûts associés au traitement par pompe à insuline.

L'équipe soignante en diabète doit être convaincue que vous êtes un bon candidat ou une bonne candidate pour une pompe à insuline avant d'approuver votre participation à ce programme. Pour plus de renseignements, consultez la [page Web du Programme de financement des pompes à insuline](#) et les [critères d'admissibilité au Programme de financement des pompes à insuline](#).

Si vous avez d'autres questions, adressez-vous à votre équipe soignante en diabète.

Au fur et à mesure que le programme se développe, nous prévoyons une augmentation de la demande de services. Cette demande accrue ainsi que la capacité des spécialistes de la pompe à insuline et l'état de préparation personnel peuvent entraîner des retards importants pour certains patients qui commencent un traitement par pompe à insuline. Pour y remédier, Santé Î.-P.-É. recrute activement des médecins spécialistes et des éducateurs spécialisés en diabète pour soutenir le programme.

Comment savoir si une pompe à insuline est une bonne solution pour moi ou pour mon enfant?

Le traitement par pompe à insuline présente de nombreux avantages, mais aussi des inconvénients potentiels. Faites l'autoévaluation « [Êtes-vous prêt ou prête pour une pompe?](#) » puis discutez avec votre équipe soignante en diabète pour savoir si le traitement par pompe à insuline convient à votre cas ou à celui de votre enfant.

Comment puis-je m'inscrire (ou puis-je inscrire mon enfant) au programme?

Suivez les étapes sur la [page Web du Programme de financement des pompes à insuline](#).

Actuellement, je ne participe pas au Programme provincial sur le diabète. Mon médecin de famille ou mon infirmière praticienne peuvent-ils signer le formulaire d'admissibilité médicale?

Non. Votre médecin de famille ou votre infirmière praticienne peut vous orienter vers le [Programme provincial sur le diabète](#) pour que l'on évalue si vous pouvez bénéficier d'un traitement par pompe à insuline. L'équipe du Programme provincial sur le diabète déterminera si vous répondez aux [critères](#)

[médicaux d'admissibilité.](#)

Combien devrais-je payer?

Le Programme de financement des pompes à insuline peut couvrir jusqu'à 100 % du coût de la pompe et des fournitures trimestrielles (c'est-à-dire un envoi tous les trois mois) pour les personnes qui remplissent les conditions requises. Le montant que vous recevrez dans le cadre de ce programme dépend :

- du revenu total de votre ménage
- de la couverture par une assurance-maladie privée (le cas échéant)
- du coût de l'appareil

Les coûts peuvent varier d'une personne ou d'une famille à l'autre. Utilisez le [calculateur de contribution pour les pompes à insuline](#) pour déterminer le montant estimé des frais à votre charge pour votre pompe à insuline et ses fournitures.

Je suis actuellement suivi par une équipe soignante en diabète en dehors de l'Île-du-Prince-Édouard, mais je suis résident de l'Île-du-Prince-Édouard. Mon spécialiste du diabète hors province peut-il signer le formulaire d'admissibilité médicale?

Si vous êtes suivi par une équipe soignante de l'extérieur de la province, le directeur médical du Programme provincial sur le diabète de l'Î.-P.-É. doit approuver votre demande. Suivez les étapes ci-dessous :

1. Communiquez avec l'administrateur du Programme de financement des pompes à insuline pour obtenir une demande :

Administrateur du Programme de financement des pompes à insuline

Régime d'assurance-médicaments de l'Île-du-Prince-Édouard

C. P. 2000

16, rue Fitzroy

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1N 7N8

Téléphone : 902-213-4825

Courriel : insulinpumpprogram@ihis.org

2. Remplissez cette demande avec votre équipe soignante en diabète d'en dehors de la province. Votre fournisseur de soins hors province devra remplir une partie de cette demande. Votre fournisseur de soins hors province devra également fournir des informations supplémentaires à Santé Î.-P.-É. pour confirmer l'admissibilité médicale (c.-à-d. des examens de laboratoire et des visites à la clinique).
3. Envoyez votre demande à l'administrateur du Programme de financement des pompes à insuline. Ce dernier l'enverra au directeur médical du Programme provincial sur le diabète pour approbation.
4. Si votre demande est approuvée, le directeur médical du Programme provincial sur le diabète signera la confirmation d'admissibilité et la retournera à l'administrateur du Programme de

financement des pompes à insuline, qui traitera la demande. Une fois ce processus terminé, une lettre de confirmation d'inscription au Programme de financement des pompes à insuline vous sera envoyée et sera envoyée à l'entreprise de pompes que vous avez choisie.

5. Une fois que vous êtes inscrit, avant de commander votre pompe et ses fournitures, contactez votre équipe soignante en diabète d'en dehors de la province pour déterminer les prochaines étapes. Cette équipe sera chargée de vous former à l'utilisation de la pompe, de décider de la date de mise en route de la pompe et d'assurer un suivi continu une fois que vous aurez commencé à utiliser la pompe à insuline.
6. Pour renouveler votre couverture dans le cadre du programme chaque année, votre fournisseur de soins hors province doit signer un formulaire d'autorisation spéciale que vous devez soumettre avec votre demande de renouvellement à l'administrateur du Programme de financement des pompes à insuline.

Est-il possible d'appliquer ma contribution au « plafond du ménage » dans le cadre du Programme de couverture des coûts exorbitants en médicaments de l'Î.-P.-É.?

Non, les dépenses encourues pour la pompe à insuline ou les fournitures connexes ne peuvent pas être appliquées au « plafond du ménage » dans le cadre du Programme de couverture des coûts exorbitants en médicaments de l'Î.-P.-É.

Quelles sont les marques de pompes à insuline approuvées dans le cadre du Programme de financement des pompes à insuline?

- [Medtronic Diabète](#)
- [Pompe à insuline Omni-pod](#)
- [Tandem](#)

Comment définissez-vous le terme « ménage »?

Un ménage peut être :

- une ou un adulte seul;
- une ou un adulte et son conjoint ou sa conjointe (voir la définition plus bas);
- une ou un adulte et tous les enfants à sa charge (voir la définition plus bas);
- une ou un adulte, son conjoint ou sa conjointe, et tous les enfants à leur charge.

Comment définissez-vous le terme « conjoint ou conjointe »?

Un conjoint ou une conjointe est une personne avec qui vous êtes mariée ou avec qui vous vivez une relation semblable à un mariage. Le couple peut être du même sexe.

Comment définissez-vous le terme « personne à charge »?

Une personne à charge doit :

- être votre enfant ou pupille, ou l'enfant ou le pupille de votre conjointe ou conjoint;
- être âgée de moins de 18 ans, ou âgée de moins de 26 ans et fréquenter un établissement

postsecondaire à temps plein (l'établissement doit fournir une attestation de l'inscription de l'étudiante ou étudiant);

- ne pas être mariée ni vivre une relation semblable à un mariage.

Une personne à charge peut être inscrite auprès d'une seule famille à la fois.

Quand recevrai-je la pompe à insuline et ses fournitures?

Cela dépendra de la capacité du programme et du temps d'attente pour consulter un spécialiste du traitement par pompe à insuline.

Au fur et à mesure que le programme se développe, nous prévoyons une augmentation de la demande de services. Cette demande accrue, ainsi que la capacité des spécialistes de la pompe à insuline et l'état de préparation personnel, peuvent entraîner des retards importants pour certains patients qui commencent un traitement par pompe à insuline. Pour y remédier, Santé Î.-P.-É. recrute activement des médecins spécialistes et des éducateurs spécialisés en diabète pour soutenir le programme.

Le Programme de financement des pompes à insuline inscrira les participants à la couverture dans l'ordre suivant :

1. Les patients actuels qui utilisent une pompe à insuline et qui sont suivis par le Programme provincial sur le diabète (à la discrétion de l'équipe qui s'occupe de la pompe).
2. Les personnes qui utilisaient auparavant une pompe à insuline et qui ont perdu leur couverture ou qui ont récemment arrêté le traitement par pompe à insuline (au cours des deux dernières années) en raison du coût ou de l'absence d'assurance et qui sont médicalement admissibles.
3. Les nouvelles acquisitions de pompes pour les personnes médicalement admissibles.

Une fois que vous avez reçu l'approbation médicale pour une pompe à insuline, vous recevrez un formulaire de demande du programme. Vous devez remplir cette demande avec l'équipe qui s'occupe de votre pompe à insuline et soumettre cette demande à l'administrateur du Programme de financement des pompes à insuline. La date de démarrage de la pompe à insuline (avec la formation requise) sera déterminée par l'équipe qui s'occupe de votre pompe à insuline.

Dois-je renouveler chaque année la couverture du Programme de financement des pompes à insuline?

Oui. Chaque année, entre le 1^{er} avril et le 30 juin, vous devez renouveler votre couverture. Pour plus de renseignements, visitez la [page Web Renouvellement – Programmes de financement des pompes à insuline/des capteurs de glucose](#).

Pour renouveler votre inscription au Programme de financement des pompes à insuline, chaque année, vous devrez :

- Transmettre votre déclaration de revenus pour l'année précédente à l'Agence du revenu du Canada.
- Soumettre la documentation requise avant le 30 juin à l'administrateur du Programme de financement des pompes à insuline (remplir le formulaire en ligne ou le formulaire papier).
- Continuer à répondre aux [critères d'admissibilité médicale du Programme de financement des](#)

[pompes à insuline](#). Vous serez évalué par votre équipe soignante en diabète, dans le cadre de votre traitement continu du diabète, afin de s'assurer que vous êtes en sécurité avec le traitement par pompe à insuline.

Les capteurs de glucose sont-ils couverts?

Pas dans le cadre du Programme de financement des pompes à insuline. Les capteurs de glucose sont financés par le [Programme de financement des capteurs de glucose de l'Î.-P.-É.](#)

Qu'arrive-t-il si j'ai une assurance privée?

Si vous souscrivez une assurance-maladie privée, communiquez avec votre compagnie d'assurance pour déterminer la couverture qu'offre votre régime d'assurance pour l'acquisition d'une pompe à insuline et des fournitures connexes. Demandez un avis *écrit* (et pas seulement verbal) attestant de la couverture offerte par votre assurance-maladie privée. Cette partie sera déduite avant d'établir le financement disponible dans le cadre du Programme de financement des pompes à insuline et votre contribution ou celle de votre famille.

Comment payons-nous la quote-part?

La quote-part doit être versée directement à l'entreprise fournissant la pompe à insuline. Vous devrez discuter avec le fournisseur des modalités de versement de la contribution pour la pompe et les fournitures connexes. Dans la plupart des cas, vous devrez faire un seul versement pour la pompe à insuline. En ce qui concerne les fournitures pour la pompe à insuline, un versement est requis en général tous les trois mois, avant la livraison des fournitures par le fournisseur.

Pouvons-nous réclamer la quote-part dans notre déclaration de revenus?

Oui, vous pouvez réclamer votre quote-part à titre de frais médicaux dans votre déclaration de revenus. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'[Agence du revenu du Canada](#).

Qu'arrive-t-il si des changements devaient survenir concernant notre situation financière ou notre assurance-maladie privée?

Si votre revenu diminue de 25 % ou plus, ou si la couverture de votre régime privé d'assurance-maladie change, veuillez communiquer avec l'administrateur du programme et expliquer votre situation afin d'obtenir de l'aide.

Communiquer avec l'administrateur du Programme de financement des pompes à insuline

Régime d'assurance-médicaments de l'Île-du-Prince-Édouard
16, rue Fitzroy
C. P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1N 7N8

Téléphone : 902-213-4825

Courriel : insulinpumpprogram@ihis.org